Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260528-20260510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 23 mai 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Sylvie LE QUÉAU – Lindsay COMBAULT – Alexandre CROCHET — Camille DROFF – Eric LE BRAS – Michel MORVAN-CHATELIER – Estelle FAVENNEC – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉS : Charlotte DARMOIS (procuration à Michel MORVAN-CHATELIER) - Vincent SERDOBBEL (procuration à Alexandre CROCHET) – Anne ROLLAND (procuration à Yves LE MOAL).

Madame Camille DROFF a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION FINANCIERE ET CONVENTION DE COOPERATION – KALON MENEZ ARE

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que le circuit Kalon menez Are propose aux marcheurs un circuit d'itinérance réalisable en plusieurs jours dans les monts d'Arrée.

Brasparts fait partie de la première boucle, reliant Botmeur, Brasparts et Saint-Rivoal sur quarante kilomètres.

A terme, un circuit de cent kilomètres sera soumis à l'homologation.

Ce projet a été élaboré par un travail partenarial et deux conventions, une financière et une de coopération sont proposées pour définir les modalités.

Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) porte l'ensemble du projet et perçoit les subventions.

La communauté de communes, Monts d'arrée communauté, dans le cadre de sa compétence tourisme, a donné son accord pour une prise en charge financière du reste à charge des bornes supports de balisage, les totems, et le panneau d'information.

Concernant le panneau patrimoine, une participation de **30 %** de la commune est proposée dans la convention, sachant que le coût du panneau est de l'ordre **de 1 200 €**.

Le panneau reviendrait donc à **400 €** pour la commune. La commune souhaite investir dans deux panneaux.

Un architecte des Bâtiments de France (ABF) a fait le tour des communes pour voir les préconisations concernant les lieux d'implantation.

Une convention financière ainsi qu'une convention de coopération a été élaborée dans ce cadre.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260528-20260510-DE

AUTORISE LA MAIRE à signer la convention financière avec Kalon menez are et inscrire la dépense de 800 €, pour l'achat des panneaux, au budget de la commune ;

AUTORISE LA MAIRE à signer la convention de coopération avec Kalon menez are.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE	LA SECRÉTAIRE
Valérie BESNARD	Camille DROFF

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture